

La planification régionale du territoire



L'évolution constante des activités, des besoins et des valeurs de la population nécessite une planification de l'organisation du territoire de façon à en assurer une utilisation durable, harmonieuse et efficace, rationnelle et économique. Le schéma d'aménagement est l'instrument désigné au Québec pour orienter l'évolution souhaitable d'un territoire.

C'est en 1979, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), que les municipalités locales durent se regrouper en municipalité régionale de comté, MRC, pour se doter d'un nouveau mode de planification territoriale, soit au niveau régional par le schéma d'aménagement. À certains égards, le plan directeur de l'eau constitue un exercice de planification similaire à celui du schéma d'aménagement avec toutefois, pour territoire de référence, l'unité naturelle du bassin hydrographique.

« Le développement économique peut et doit se faire en harmonie avec le respect de la qualité de vie... »

- Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la CARA, 4 mai 1983

L'organisation administrative du territoire

La Zone GIRE L'Assomption est localisée presque en totalité dans la région administrative de Lanaudière (93 %). On y retrouve onze municipalités régionales de comté (MRC) dont les plus importantes en superficie sur le territoire de la zone sont les MRC de Matawinie, de Montcalm, de Joliette et de L'Assomption, pour la région de Lanaudière, et pour la région des Laurentides, la MRC de La Rivière-du-Nord.

Cinquante-cinq municipalités et trois territoires non organisés, soit le Lac-Legendre, Saint-Guillaume-Nord et le Lac-des-dix-Milles, se retrouvent en totalité ou en partie dans le territoire de la Zone GIRE L'Assomption. Plus de la moitié de ces municipalités retrouvent plus de 50 % de leur territoire dans la zone. De ce nombre, vingt et une municipalités y sont entièrement comprises. Huit municipalités sont également incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Les plus importantes sont L'Assomption, Saint-Sulpice, Repentigny et Charlemagne.

Sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption on retrouve également une réserve indienne, Doncaster, localisée dans la région administrative des Laurentides. Cette réserve a été créée pour le bénéfice des communautés mohawks de Kahnawake et de Kanesatake. D'une superficie de 78 km², dont 9 km² dans la Zone GIRE L'Assomption, elle est principalement utilisée par les membres de ces communautés pour la pratique d'activités traditionnelles, telles la chasse, la pêche et le piégeage.

Tableau 6.1 Zone GIRE L'Assomption – région administrative de Lanaudière

MRC	Superficie totale	Superficie incluse dans la Zone GIRE L'Assomption	
	Km ²	Km ²	Pourcentage (%)
MRC de Montcalm	716,3	697,3	97,3
Saint-Alexis-de-Montcalm	43,1	43,1	100
Saint-Calixte	146,7	146,7	100
Sainte-Julienne	100,5	100,5	100
Sainte-Marie-Salomé	33,5	33,5	100
Saint-Esprit	54,7	54,7	100
Saint-Jacques	67,2	67,2	100
Saint-Liguori	51,7	51,7	100
Saint-Roch-Ouest	20,1	20,1	100
Saint-Lin-Laurentides	118,8	115,3	97,1
Saint-Roch-de-l'Achigan	80	64,5	80,6
MRC de L'Assomption	285,5	230,5	80,7
L'Épiphanie V	2,4	2,4	100
L'Assomption	100,8	100,5	99,7
L'Épiphanie P	56	49,9	89,1
Repentigny	71,3	48,6	68,2
Charlemagne	2,3	1,5	65,2
Saint-Sulpice	52,8	27,5	52,1
MRC de Joliette	424,6	302	71,1
Crabtree	26,1	26,1	100
Saint-Ambroise-de-Kildare	67,8	67,8	100
Saint-Charles-Borromée	18,7	18,7	100
Sainte-Mélanie	78,3	78,3	100
Saint-Paul	49,9	49,9	100
Village Saint-Pierre	10,1	10,1	100
Joliette	23,6	18,3	77,5
Notre-Dame-des-Prairies	18,8	5,2	27,7
Notre-Dame-de-Lourdes	36,1	7,7	21,3
Saint-Thomas	95,2	19,9	20,9
MRC Les Moulins	266,3	2,1	0,8
Terrebonne	158,6	2,1	1,3
Mascouche	107,7	0,1	0,1

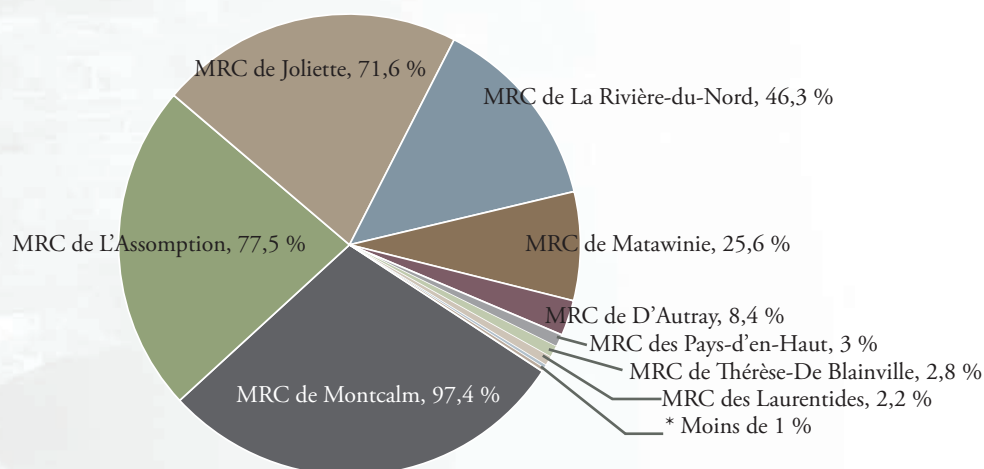
Tableau 6.1 Zone GIRE L'Assomption – région administrative de Lanaudière

MRC	Superficie totale	Superficie incluse dans la Zone GIRE L'Assomption	
	Km ²	Km ²	Pourcentage (%)
MRC de Matawinie	10 437,4	2 673,4	25,6
Rawdon	193	193	100
Saint-Alphonse-Rodriguez	104,6	104,6	100
Saint-Côme	169,3	169,3	100
Sainte-Béatrix	83,7	83,7	100
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	156,2	156,2	100
Sainte-Marcelline-de-Kildare	36,3	36,3	100
Chertsey	301,7	298,6	99
Notre-Dame-de-la-Merci	262,4	258,5	98,5
Entrelacs	56,4	54,7	97
Saint-Donat	388,4	372	95,8
Saint-Guillaume-Nord (TNO)	819	570,1	69,6
Saint-Jean-de-Matha	112,9	68,5	60,7
Lac-des-Dix-Milles (TNO)	237,1	81,6	34,4
Saint-Damien	268,5	77,4	28,8
Saint-Félix-de-Valois	89,8	19,2	21,4
Saint-Zénon	492,2	104	21,1
Lac-Legendre (TNO)	768,1	25,7	3,3
Baie-Atibenne	639,5	0	0
Baie-de-la-Bouteille	2 172,5	0	0
Baie-Obaoca	1 471,4	0	0
Lac-Devenyns	134,2	0	0
Lac-du-Taureau	5,1	0	0
Lac Matawin	793,8	0	0
Lac-Minaki	82	0	0
Lac-Santé	16,9	0	0
Manawan (RI)	7,6	0	0
Saint-Michel-des-Saints	568	0	0

Tableau 6.1 Zone GIRE L'Assomption – région administrative de Lanaudière

MRC	Superficie totale	Superficie incluse dans la Zone GIRE L'Assomption	
	Km ²	Km ²	Pourcentage (%)
MRC de D'Autray	1 352,1	113,4	8,4
Lavaltrie	79,6	64,1	80,5
Lanoraie	115,1	49,3	42,8
Berthierville	7,2	0	0
La Visitation-de-l'Île-Dupas	37,3	0	0
Mandeville	339,3	0	0
Saint-Barthélemy	107	0	0
Saint-Cléophas-de-Brandon	15,3	0	0
Saint-Cuthbert	131,8	0	0
Saint-Didace	102,9	0	0
Sainte-Élisabeth	83,2	0	0
Sainte-Geneviève-de-Berthier	73,1	0	0
Saint-Gabriel	12,9	0	0
Saint-Gabriel-de-Brandon	100,4	0	0
Saint-Ignace-de-Loyola	72,5	0	0
Saint-Norbert	74,6	0	0

Figure 6.1 Superficie de la MRC incluse dans la Zone GIRE L'Assomption



* Superficie de la MRC incluse à moins de 1% dans la Zone GIRE L'Assomption :
 MRC de Mirabel, 0,8 %
 MRC Les Moulins, 0,8 %

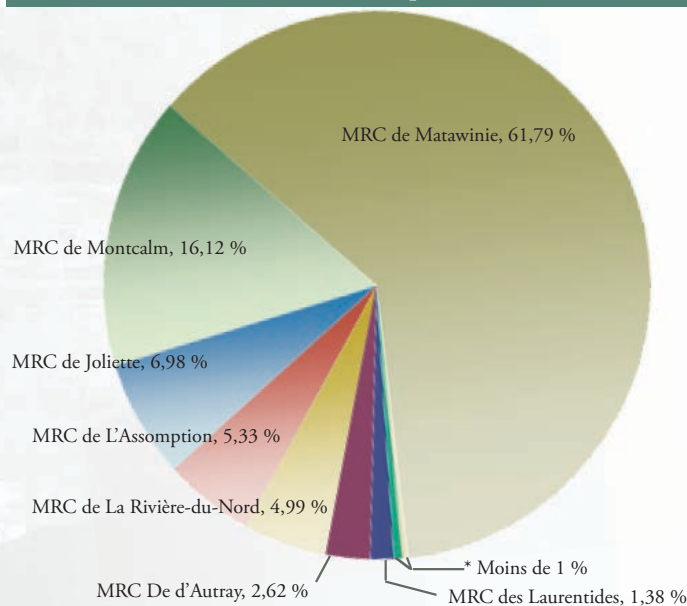
Tableau 6.2 Zone GIRE L'Assomption – région administrative des Laurentides

MRC	Superficie totale	Superficie incluse dans la Zone GIRE L'Assomption	
	Km ²	Km ²	Pourcentage (%)
MRC des Pays-d'en-Haut	737	22,1	3
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	98,7	15,7	15,9
Sainte-Adèle	124,9	6,1	4,9
Estérel	16,2	0,2	1,2
Lac-des-Seize-Îles	13,3	0	0
Morin-Heights	59,4	0	0
Piedmont	24,7	0	0
Saint-Adolphe-d'Howard	149,7	0	0
Sainte-Anne-des-Lacs	27,5	0	0
Saint-Sauveur	50,2	0	0
Wentworth-Nord	172,4	0	0
MRC des Laurentides	2 678,1	59,9	2,2
Sainte-Lucie-des-Laurentides	117,2	31,1	26,5
Réserve autochtone de Doncaster	78	9	11,5
Lantier	48,8	3,7	7,6
Lac-Supérieur	385,5	13,5	3,5
Val-des-Lacs	131,6	2,7	2,1
Amherst	249,4	0	0
Arundel	66,9	0	0
Barkmere	23,7	0	0
Brébeuf	37,6	0	0
Huberdeau	59,5	0	0
Ivry-sur-le-Lac	34,7	0	0
La Conception	140,5	0	0
La Minerve	328,1	0	0
Labelle	216,3	0	0
Lac Tremblant-Nord	27,4	0	0
Montcalm	129,3	0	0
Mont-Tremblant	248,1	0	0
Sainte-Agathe-des-Monts	140,9	0	0
Saint-Faustin-Lac-Carré	129,3	0	0
Val-David	43,9	0	0
Val-Morin	41,3	0	0

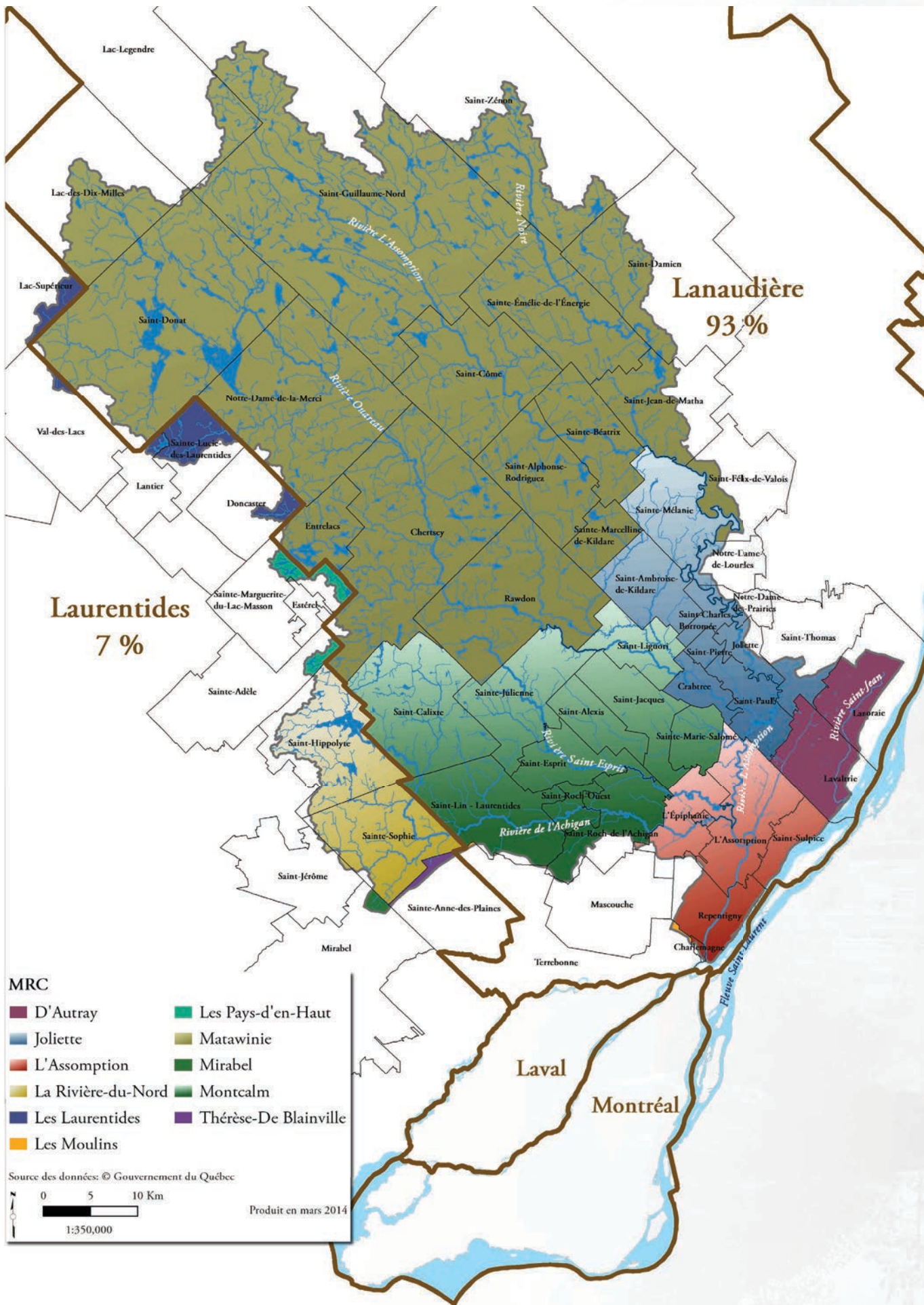
Tableau 6.2 Zone GIRE L'Assomption – région administrative des Laurentides

MRC	Superficie totale	Superficie incluse dans la Zone GIRE L'Assomption	
	Km ²	Km ²	Pourcentage (%)
MRC de La Rivière-du-Nord	466,5	215,9	46,3
Sainte-Sophie	111,5	108,5	97,3
Saint-Hippolyte	132,6	106	79,9
Saint-Jérôme	92,9	1,4	1,5
Prévost	35,1	0	0
Saint-Colomban	94,5	0	0
MRC Thérèse-De Blainville	212,1	5,7	2,7
Sainte-Anne-des-Plaines	94,4	5,7	6
Blainville	55,5	0	0
Boisbriand	29,7	0	0
Bois-des-Filion	4,9	0	0
Lorraine	6	0	0
Rosemère	12,2	0	0
Sainte-Thérèse	9,4	0	0
MRC de Mirabel	486,8	4,1	0,8

Figure 6.2 Répartition du territoire des MRC dans la Zone GIRE L'Assomption



* MRC dont la répartition du territoire dans la zone est de moins de 1 %
 MRC des Pays-d'en-Haut, 0,51 %
 MRC de Thérèse-De Blainville, 0,13 %
 MRC de Mirabel, 0,09 %
 MRC Les Moulins, 0,05 %



Les limites administratives

Le réseau routier

Depuis 1993, la responsabilité du réseau routier local est sous la juridiction des municipalités. Dans la Zone GIRE L'Assomption, le réseau local correspond à 4 614 km de routes. La direction régionale Laurentides-Lanaudière de Transport Québec est donc responsable de 3 454 kilomètres de routes répartis selon les données inscrites au tableau 6.3.

Tableau 6.3 Classification routière dans la Zone GIRE L'Assomption

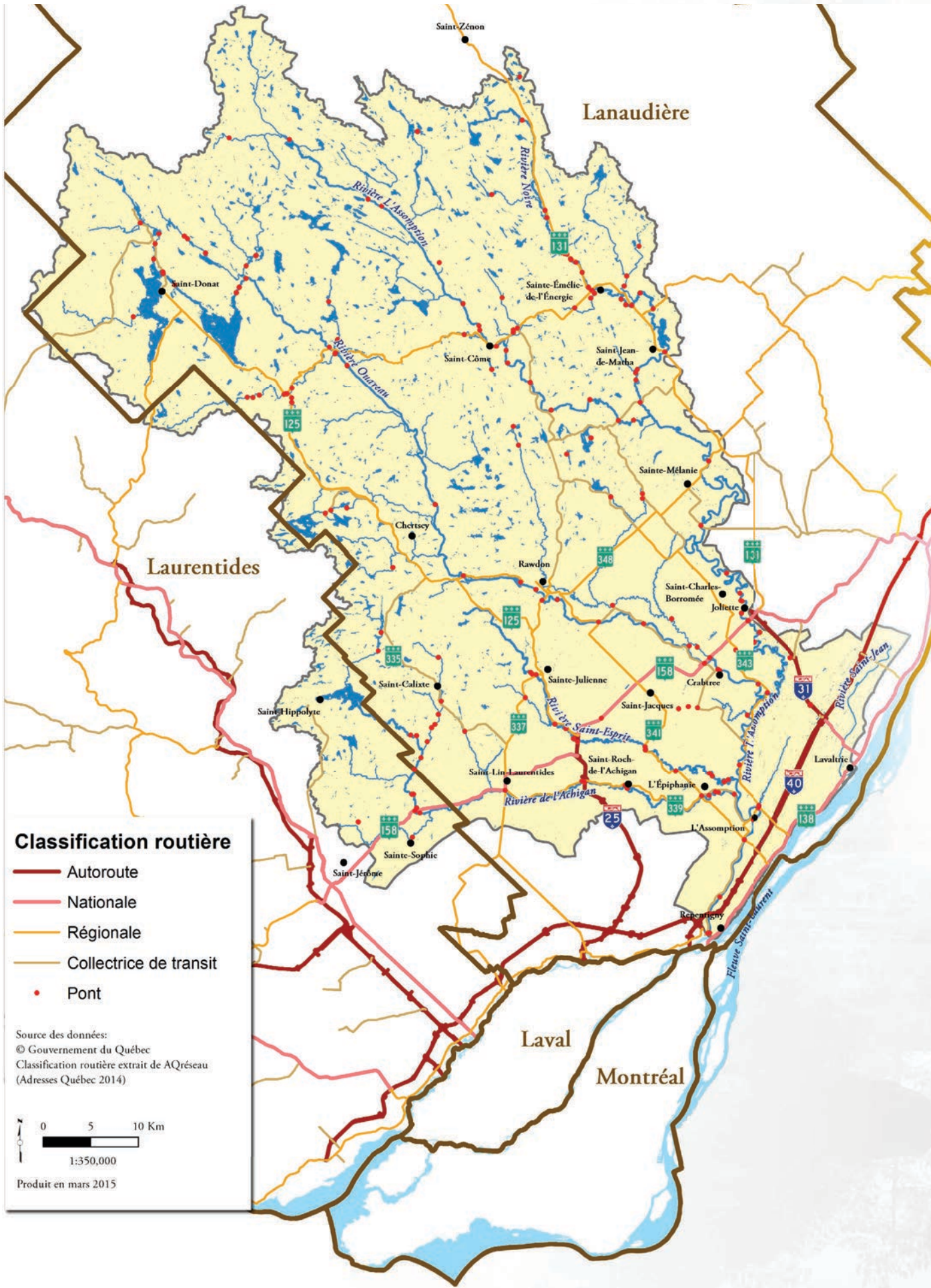
Types de routes	Total pour la direction régionale (km)	Portion incluse dans la zone (km) ¹	Principaux axes routiers inclus dans la zone
Autoroutes	887	176	Autoroutes 25, 31 et 40
Routes nationales	576	85	Routes 138 et 158
Routes régionales	998	371	Routes 125, 131, 337, 339, 341, 343 et 348
Routes collectrices de transit	971	208	Route 335
Accès aux ressources	22	0	
Total	3 454	840	

Le processus d'élaboration du plan de transport s'inscrit dans une démarche qui s'articule autour de quatre grandes étapes, soit le programme de travail, le diagnostic sur les transports, la proposition de plan de transport et finalement le plan de transport. Lors de l'élaboration du plan de transport d'une région, Transports Québec prévoit un processus visant à documenter le contexte environnemental. Les études techniques qui aideront à constituer le diagnostic traitent de thématiques d'intérêt dans le contexte d'une démarche par bassin versant. Le contexte environnemental, le transport des marchandises dont les produits dangereux, le vélo et les véhicules hors route en sont quelques exemples. Le contexte environnemental met plus particulièrement en lumière les principaux éléments environnementaux sensibles à l'implantation ainsi qu'à la gestion d'infrastructures de transport. À cet effet, l'ensemble des problèmes environnementaux et les zones sensibles sont pris en considération. Notons à cet effet que le ministère souscrit aux grands principes de développement durable.

Selon le plan de transport de Lanaudière et des Laurentides, la stratégie de transport vise à privilégier des moyens de transport à haut rendement énergétique et moins dommageables pour l'environnement que les moyens traditionnels dont l'automobile et de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'adoption de mesures optimales de gestion de la circulation et l'optimisation de l'utilisation des infrastructures de transport existantes avant la construction de nouvelles infrastructures est grandement favorisé. Par ailleurs, dans les grandes orientations privilégiées par le ministère des Transports, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie le long des infrastructures routières présentent des objectifs qui, à certains égards, s'inscrivent dans ceux du Plan directeur de l'eau de la Zone GIRE L'Assomption, dont la préservation et la mise en valeur des paysages le long des infrastructures routières.²

1. Source utilisée pour effectuer le calcul : <http://adressesquebec.gouv.qc.ca/aqreseau.asp>

2. *Plan de transport de la région de Lanaudière*, décembre 2000, MTQ, Direction des Laurentides-Lanaudière et *Plan de transport des Laurentides*, septembre 2001, MTQ, Direction des Laurentides-Lanaudière.



Le schéma d'aménagement et la gestion de l'eau

La majorité des municipalités régionales de comté (MRC) ont complété ou sont à compléter la deuxième génération de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD). Sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption, les MRC de L'Assomption et des Laurentides ont amorcé le processus d'une 3^e génération du SAD en tenant compte de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (GIRE) et des PDE en vigueur sur leur territoire respectif.

Force est de constater qu'en raison de la nature volontaire de l'intégration du PDE aux outils de planification territoriale des MRC et autres outils de développement durable, une collaboration étroite lors du processus d'élaboration et de mise à jour du PDE et du SAD s'avère une avenue prometteuse d'harmonisation des visions et des actions en matière de gestion de l'eau et du territoire.

Une réflexion initiée en 2007 par la CARA et soutenue par 10 MRC de son territoire a démontré qu'au-delà des aspects de la conformité et/ou de la complémentarité souhaitée entre le PDE et les SAD des MRC, le principal facteur de réussite est le climat de confiance développé par une franche collaboration entre les partenaires, associée à une bonne compréhension des rôles et des responsabilités de chacun et au respect des champs de compétence.

De ces travaux de réflexion a découlé une publication en 2011 «*Le PDE et le SAD, deux outils stratégiques, des alliés pour les ressources en eau du Québec*» visant à susciter des échanges et partages d'expertises entre les OBV et les MRC du Québec dans une perspective de favoriser l'arrimage du PDE avec les SAD des MRC. Dans la poursuite de ces réflexions, à l'été 2012, la CARA, soutenue par un étudiant issu du secteur de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, a recensé les enjeux locaux pour lesquels les MRC avaient davantage d'intérêts ou de préoccupations liées à la gestion de l'eau (tableau 6.4).

Le plan directeur de l'eau se doit donc de répondre à différentes réalités liées à la gestion de l'eau et du territoire en y intégrant une vision par bassin versant de l'aménagement territorial.

«*Malgré tous les efforts déployés, l'équilibre entre nos activités humaines et l'environnement naturel n'est jamais assuré, ne serait-ce qu'en vertu des mutations constantes qui marquent l'évolution des rapports entre les gens, leurs activités économiques et leur environnement. Bref, le travail d'harmonisation n'est jamais achevé et sa réussite repose sur la constance et la qualité des efforts déployés.*»¹

1. Pierre-Yves Guay, Ph.D., Politique de développement durable, MRC Thérèse-de Blainville, 2007

Tableau 6.4 Synthèse des enjeux des MRC

Enjeux liés à la protection des eaux et à la gestion par bassin versant	Enjeux des MRC	Les MRC du territoire																		
		MRC de L'Assomption	MRC de Joliette	MRC de D'Autray	MRC de Montcalm	MRC de Marawinie	MRC de Thérèse-De Blainville	MRC des Laurentides	* MRC de La Rivière-du-Nord	* MRC Les Moulins	* MRC des Pays-d'en-Haut									
	Les éléments recensés sont les enjeux sur lesquels les MRC avaient davantage d'intérêts lors de l'entrevue ou à travers les différents documents de planification du territoire consultés.																			
Gouvernance de l'eau	Accès au savoir	✓		✓	✓		✓	✓												
	Participation et engagement			✓	✓	✓		✓												
	Partenariat et coopération			✓	✓	✓		✓												
	Subsidiarité		✓		✓		✓													
	Politique de protection	✓			✓	✓	✓	✓												
Multiples	Prévention	✓		✓					✓											
Protection et conservation des écosystèmes	Protection de l'environnement			✓		✓		✓												
	Préservation de la biodiversité		✓	✓		✓		✓												
	Capacité de support des écosystèmes			✓	✓	✓		✓												
	Gestion intégrée du territoire	✓			✓	✓	✓	✓												
	Développement de réseaux verts	✓	✓					✓	✓											
	Protection des zones boisées	✓		✓	✓				✓											
	Normes restrictives						✓		✓											
Aménagement du territoire et développement	Protection du patrimoine culturel	✓		✓	✓	✓		✓												
	Équité et solidarité	✓		✓					✓											
	Développement économique	✓	✓	✓	✓			✓	✓											
	Développement industriel	✓	✓	✓	✓															
	Éducation des populations	✓			✓	✓	✓	✓	✓											
	Développement du territoire agricole	✓		✓	✓				✓											
Approvisionnement en eau potable	Production et consommation responsable	✓							✓											
	Alimentation en eau potable	✓	✓																	
	Gestion des matières résiduelles			✓	✓			✓	✓											
	Infrastructures à remplacer	✓			✓															
Sécurité publique et inondations	Santé publique	✓	✓	✓		✓														
	Protection des plaines inondables	✓	✓	✓	✓	✓		✓												
Récréotourisme lié à l'eau	Développement récréotouristique		✓		✓	✓		✓												

* Trois MRC n'ont pas été consultées durant la rédaction du rapport : Pays d'en haut, Rivière-du-Nord, Les Moulins

Tableau 6.5 État d'avancement des SAD des MRC dans la Zone GIRE L'Assomption

MRC de L'Assomption			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 21 décembre 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	25 janvier 1994	1 ^{er} février 1994	-
PSADR	27 septembre 1994	19 octobre 1994	15 février 1995
SADR	26 mars 1997	2 avril 1997	30 juillet 1997
1^{er} SADR remplacé	23 mai 2000	5 juin 2000	29 septembre 2000
2^e SADR remplacé	14 décembre 2000	3 janvier 2001	2 mai 2001
Entrée en vigueur du schéma révisé : 2 mai 2001			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 2 mai 2001			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	24 octobre 2006	11 décembre 2006	10 avril 2007
PSADR	24 novembre 2010	14 décembre 2010	11 avril 2011
SADR	21 août 2012	-	19 décembre 2012
Entrée en vigueur du schéma révisé : 19 décembre 2012			
Entrée en vigueur du 3 ^e schéma: 19 décembre 2012			
Plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté le 25 septembre 2013			
Travaux en cours • Concordance des Plans et règlements d'urbanisme des municipalités avec le SADR 3 ^e génération.			

MRC des Laurentides			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 7 juin 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	13 avril 1994	27 avril 1994	7 juin 1995
PSADR	12 juin 1996	5 juillet 1996	4 novembre 1996
SADR	8 juillet 1999	26 juillet 1999	19 novembre 1999
1^{er} SADR remplacé	11 mai 2000	26 mai 2000	29 juin 2000
Entrée en vigueur du schéma révisé : 29 juin 2000			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 29 juin 2000			
Travaux en cours • Amorce du nouveau SAD 3 ^e génération - début 2013.			
• Le Plan de développement de la zone agricole est officiellement rendu public depuis septembre 2014			

Tableau 6.5 État d'avancement des SAD des MRC dans la Zone GIRE L'Assomption

MRC de Matawinie			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 26 mai 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	10 novembre 1993	5 janvier 1994	16 mars 1995
PSADR	12 mars 1997	21 mars 1997	18 juillet 1997
SADR	9 septembre 2009	24 septembre 2009	20 janvier 2010
1^{er} SADR remplacé	12 juin 2013	30 juillet 2013	31 octobre 2013
2^e SADR remplacé	9 juillet 2014	21 juillet 2014	13 novembre 2014
Entrée en vigueur du schéma révisé : -			
Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> Schéma de remplacement - Novembre 2012 à 2013 Plan de développement de la zone agricole en 2014 		

MRC de Montcalm			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 6 juin 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	8 février 1994	2 mars 1994	28 mars 1995
PSADR	13 mai 1997	13 juin 1997	10 octobre 1997
SADR	9 mars 2004	17 mai 2004	10 novembre 2004
1^{er} SADR remplacé	12 février 2008	25 février 2008	5 juin 2008
2^e SADR remplacé	21 janvier 2009	2 février 2009	8 mai 2009
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 8 mai 2009			
Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> Plan de développement intégré - Abandonné - 2013 Plan stratégique de développement - 2013 Plan de développement de la zone agricole - 2014 Plan de gestion de l'eau - 2014 Modification importante du schéma d'aménagement - 2014 		

MRC de Joliette			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma : 10 décembre 1987			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	24 novembre 1993	13 décembre 1993	18 janvier 1995
PSADR	10 mars 1998	25 mars 1998	14 juillet 1998
SADR	9 septembre 2008	16 septembre 2008	17 décembre 2008
1^{er} SADR remplacé	8 mars 2011	18 mars 2011	29 mars 2011
2^e SADR remplacé	16 octobre 2012	22 octobre 2012	15 février 2013
Entrée en vigueur du schéma révisé : -			
Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du SADR de remplacement 3 (4^e version). 		

Tableau 6.5 État d'avancement des SAD des MRC dans la Zone GIRE L'Assomption

MRC de La Rivière-du-Nord			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 10 décembre 1987			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	8 décembre 1993	20 décembre 1993	-
PSADR	21 septembre 1994	25 octobre 1994	21 février 1995
SADR	18 septembre 1996	22 octobre 1996	19 février 1997
1er SADR remplacé	29 octobre 1997	7 juillet 1997	9 mars 1998
2e SADR remplacé	14 décembre 2006	27 décembre 2006	26 avril 2007
3e SADR remplacé	22 octobre 2007	21 novembre 2007	18 mars 2008
Entrée en vigueur du schéma révisé : 18 mars 2008			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 18 mars 2008			
Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du SADR en fonction des nouvelles orientations d'aménagement, notamment la gestion de l'urbanisation et l'orientation no 10. Élaboration d'un rapport de caractérisation de la zone agricole (final_mars 2014). Demande de subvention pour un PDZA déposée le 14 mars 2014. 		
MRC Les Moulins			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 10 décembre 1987			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	14 juin 1994	22 juin 1994	13 avril 1995
PSADR	10 décembre 1996	23 décembre 1996	21 juin 1997
SADR	18 décembre 2000	19 décembre 2000	18 avril 2001
1^{er} SADR remplacé	18 juin 2002	20 juin 2002	17 octobre 2002
2^e SADR remplacé	20 novembre 2002	22 novembre 2002	18 décembre 2002
Entrée en vigueur du schéma révisé : 8 décembre 2002			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 18 décembre 2002			
Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> PDZA à être complété pour la fin de 2014. Refonte du schéma révisé en conformité avec le PMAD de la CMM (afin également d'assurer la concordance au PMAD) : <ol style="list-style-type: none"> 1^{ère} partie liée à la gestion de l'urbanisation : complétée et en vigueur depuis le 10 octobre 2013 (règlement #97-33R). 2^e partie liée aux territoires périurbains et agricoles : adoption prévue en 2015. 		

Tableau 6.5 État d'avancement des SAD des MRC dans la Zone GIRE L'Assomption

MRC de D'Autray			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 26 mai 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	19 janvier 1994	18 février 1994	28 mars 1995
PSADR	11 juin 1997	15 juillet 1997	12 novembre 1997
SADR	21 octobre 2009	1 novembre 2009	9 mars 2010
Entrée en vigueur du schéma révisé : -			
Travaux en cours • Adoption du schéma de remplacement prévu pour l'automne 2014.			

MRC des Pays-d'en-Haut			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma: 26 avril 1988			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	10 février 1994	11 mars 1994	-
PSADR	10 juillet 1997	23 juillet 1997	18 novembre 1997
SADR	11 février 2003	20 février 2003	20 juin 2003
1^{er} SADR remplacé	8 juin 2004	2 juillet 2004	31 août 2004
2^e SADR remplacé	14 juin 2005	19 juillet 2005	27 octobre 2005
Entrée en vigueur du schéma révisé : 27 octobre 2005			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 27 octobre 2005			
Travaux en cours • Révision pour la 3 ^e génération du SAD depuis octobre 2010.			
• Première étape réalisée: adoption d'un énoncé de vision stratégique en mars 2012.			

MRC de Thérèse-De Blainville			
Entrée en vigueur du 1 ^{er} schéma:			
	Adoption	Signification	Avis
DOR	16 février 1994	7 mars 1994	7 mars 1995
PSADR	19 février 1997	12 mars 1997	8 juillet 1997
SADR	19 décembre 2001	28 décembre 2001	4 juin 2002
1^{er} SADR remplacé	21 mai 2003	3 juin 2003	1 ^{er} octobre 2003
2^e SADR remplacé	18 août 2004	3 septembre 2004	13 décembre 2004
3^e SADR remplacé	12 janvier 2005	31 janvier 2005	10 mars 2005
Entrée en vigueur du schéma révisé : 10 mars 2005			
Entrée en vigueur du 2 ^e schéma: 10 mars 2005			
Travaux en cours • Finalisation du Plan de développement de la zone agricole d'ici juin 2014.			
• Conformité du schéma au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en cours - 2015.			

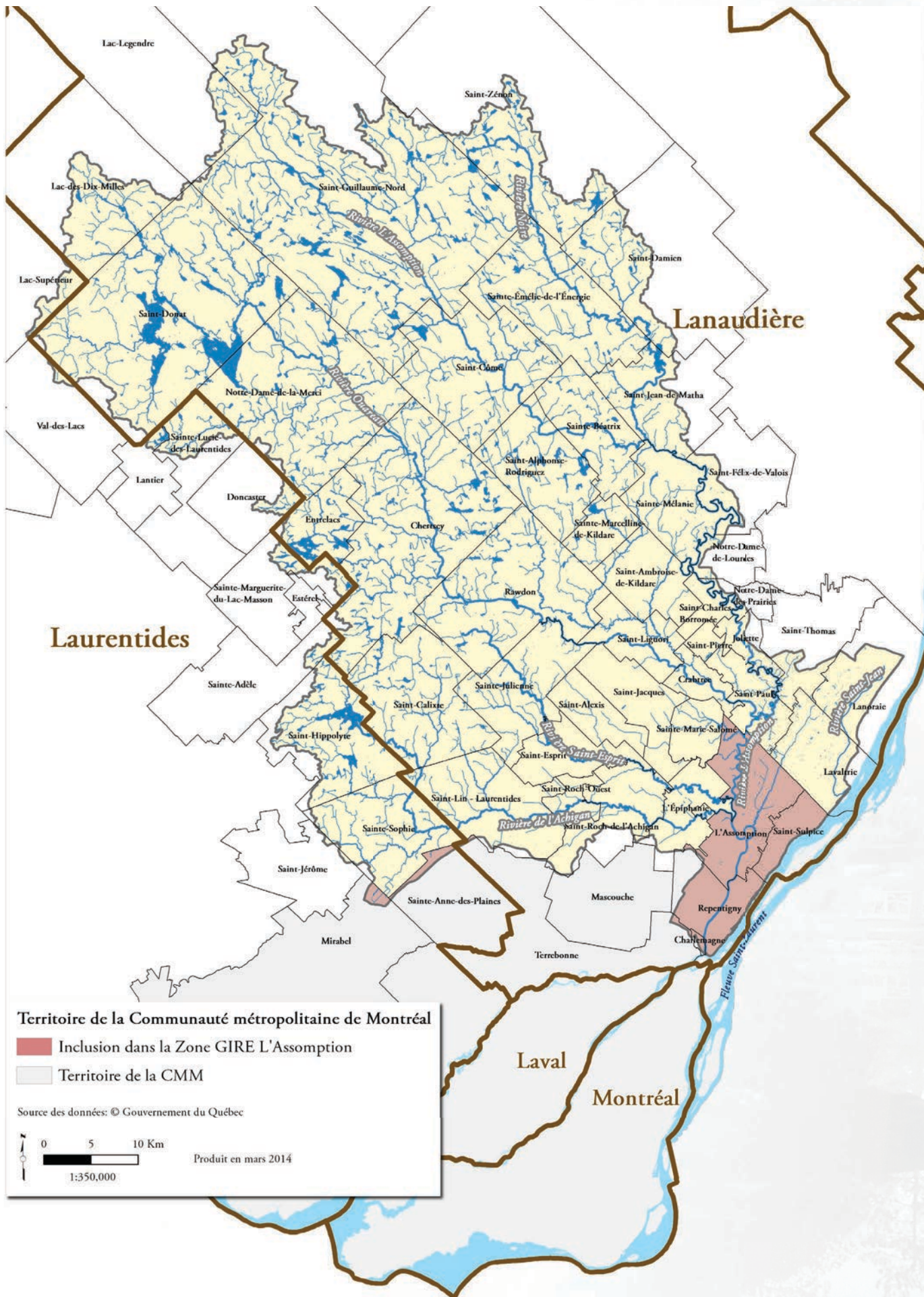
La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption plusieurs municipalités dites de la Couronne Nord sont incluses dans le territoire de la CMM et par conséquent assujetties aux liens de concordance avec le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté le 12 mars 2012. Ce dernier, de par ses orientations, objectifs et critères retenus pour assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire, influence notamment la planification régionale de la MRC de L'Assomption et par conséquent, les villes de Repentigny, de L'Assomption et de Charlemagne.

Notons à cet effet, le cas de la Ville de Repentigny qui, dans son mémoire présenté en juin 2012 au MDDEFP dans le cadre du projet de Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable, témoigne de ses inquiétudes en regard de l'orientation du PMAD dans la densification des périmètres urbains et de l'impact potentiel généré sur nos plans d'eau, en l'occurrence la rivière L'Assomption.

« Le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) mise sur la densification à l'intérieur du périmètre urbain actuel afin de stopper le présumé étalement urbain. Or, les conduites d'aqueduc et d'égouts, de même que les équipements de traitement et de purification de l'eau ont été aménagés pour répondre à une demande correspondant à un certain bassin de population. Il va de soi qu'en densifiant davantage, on augmente le nombre d'utilisateurs, ce qui accentuera la pression sur ces équipements et accentuera le débit dans les surverses. La densification du périmètre urbain maintiendra assurément la cadence d'expansion résidentielle unifamiliale de la troisième couronne (c'est-à-dire l'ensemble des municipalités situées en périphérie de la CMM), avec pour conséquence une augmentation potentielle des rejets dans la rivière L'Assomption.»¹

1. Ville de Repentigny, 30 juin 2012



Le PMAD et la Trame verte et bleue.

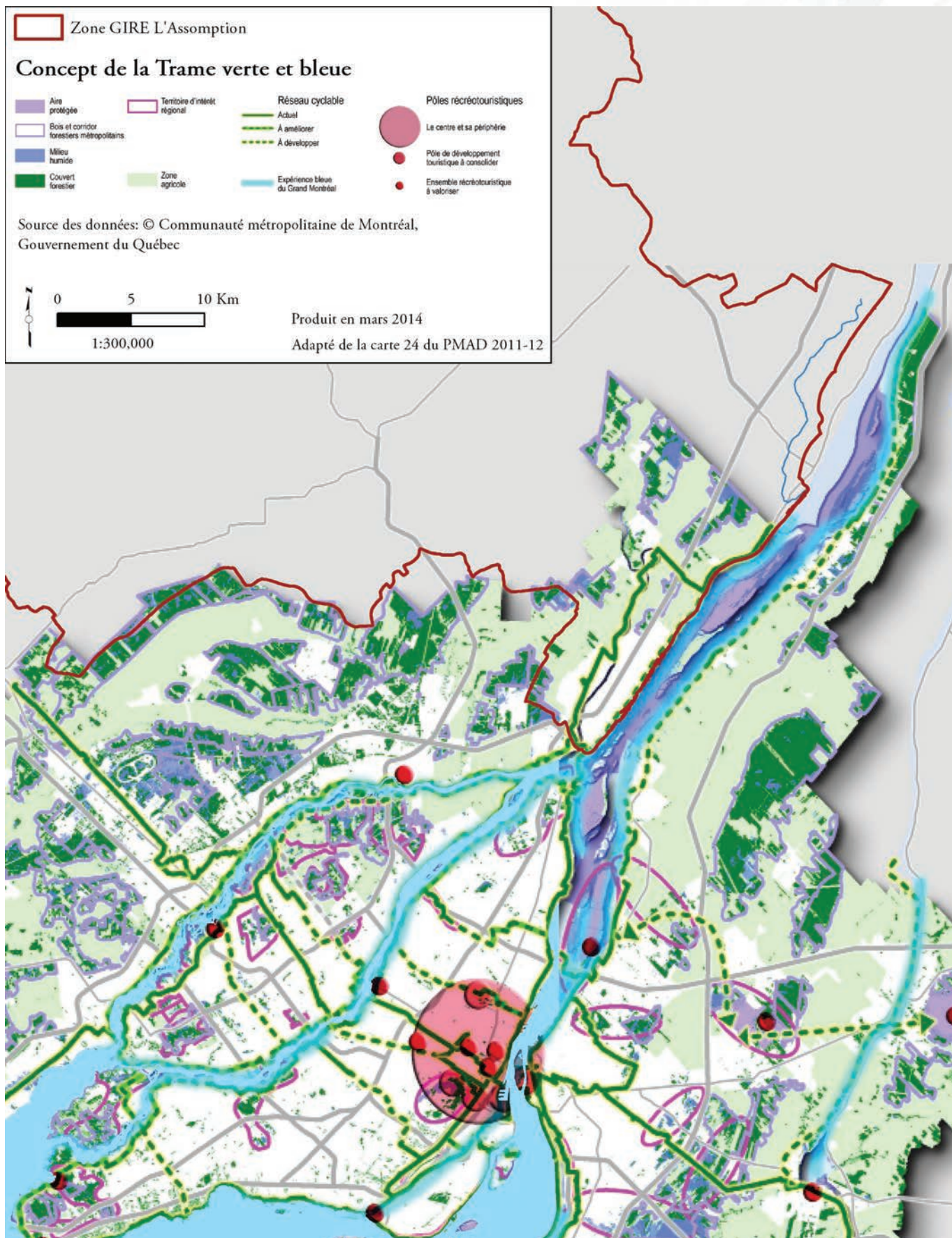
L'aménagement, le transport et l'environnement constituent les trois axes privilégiés d'intervention du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Au volet de l'environnement, des objectifs visant à protéger et mettre en valeur les plans d'eau, les paysages, les boisés rejoignent plusieurs objectifs du PDE Zone GIRE L'Assomption notamment dans l'amélioration du couvert forestier et la connectivité des milieux naturels.

Parmi les zones boisées identifiées par la CMM pour le potentiel des aires de conservation des milieux naturels¹, cinq écosystèmes présentant un intérêt particulier ont été identifiés par le MDDEFP. Ces écosystèmes situés sur le territoire de la MRC de L'Assomption sont : la tourbière Sainte-Marie-Salomé, le boisé des Terres Noires, le boisé du sentier de la Presqu'Île, la rivière Saint-Jean et les tourbières de Lanoraie. Pour ces milieux, des interventions concertées devront être réalisées afin de maintenir et d'améliorer le couvert forestier ainsi que la connectivité entre ces boisés.

La Ceinture verte de Montréal

La Ceinture verte de Montréal constitue un projet d'envergure qui vise à unifier l'ensemble des acteurs des milieux concernés dans une approche commune concernant la préservation et la valorisation des milieux naturels du territoire. Celle-ci couvre une superficie de 1,7 millions d'hectares et englobe plus de 3,7 millions d'habitants. En 2012, ce territoire comptabilisait près de 50 % des espèces vulnérables et menacées au Québec (FDS et NAQ, 2012). Ce fait n'est pas étonnant puisque la zone est le théâtre d'une urbanisation continue depuis de nombreuses années, ce qui a ravagé un grand nombre de ses milieux naturels.

1. Communauté métropolitaine de Montréal, *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, février 2013



Le PMAD et la Trame verte et bleue

Les paysages dans la gestion territoriale

Longtemps considéré comme marginal en aménagement du territoire, le paysage est aujourd'hui au cœur de nombreux enjeux. De ce fait, il présente un ensemble d'opportunités tant au plan socio-démographique, qu'économique ou écologique.

Au plan socio-démographique, le paysage est aujourd'hui un facteur tout à fait déterminant quant aux choix résidentiels des individus et, conséquemment, à la capacité des municipalités à maintenir leurs effectifs démographiques (Paquette et Domon, 2003). D'autre part, les communautés rurales, pour assurer leur viabilité, doivent s'ouvrir à la venue d'une nouvelle population qui n'entretient plus de rapport de production avec la terre, mais qui conçoit son territoire et ses paysages avant tout comme un cadre de vie, un lieu de récréation, une réserve de nature (Roy et al., 2005).

Au plan socio-économique, le paysage étant au premier rang des facteurs qui motivent le choix d'une destination (Zins et Jacques, 1999), il serait donc à la base de l'essor de l'industrie touristique des régions.

Dans une perspective écologique, on reconnaît aujourd'hui que la configuration spatiale des paysages, c'est-à-dire l'importance relative des différentes composantes (champs, boisés, haies, etc.) et leur arrangement spatial, serait un élément déterminant quant au maintien de la biodiversité.

« Les paysages constituent le quotidien de notre cadre de vie. Tellement quotidien que trop souvent on ne les perçoit plus. Pourtant, ils sont plus qu'un environnement visuel, car ils ont des propriétés naturelles et des valeurs écologiques essentielles à leur aménagement. »¹

Plusieurs études et recherches effectuées au cours des dernières années tentent à démontrer que la structure des paysages aurait une influence notamment sur la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité et voire même sur la protection des cultures contre les insectes nuisibles.

En s'appuyant sur le Cadre écologique de référence, un projet de recherche mené en 2005 par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, met en relation les composantes géomorphologiques du CER avec l'occupation des sols, la dynamique d'écoulement des eaux et la qualité physico-chimique des eaux de surface. La structure des paysages agit d'une part, en influençant la qualité et la vitesse d'écoulement de l'eau et, d'autre part, en arrêtant les particules érodées (Rabeni et Sowa, 2002). Ce projet de recherche qui cible la zone d'intensification agricole de la Zone GIRE L'Assomption propose une vision de la réintroduction du paysage multifonctionnel en milieu agricole.

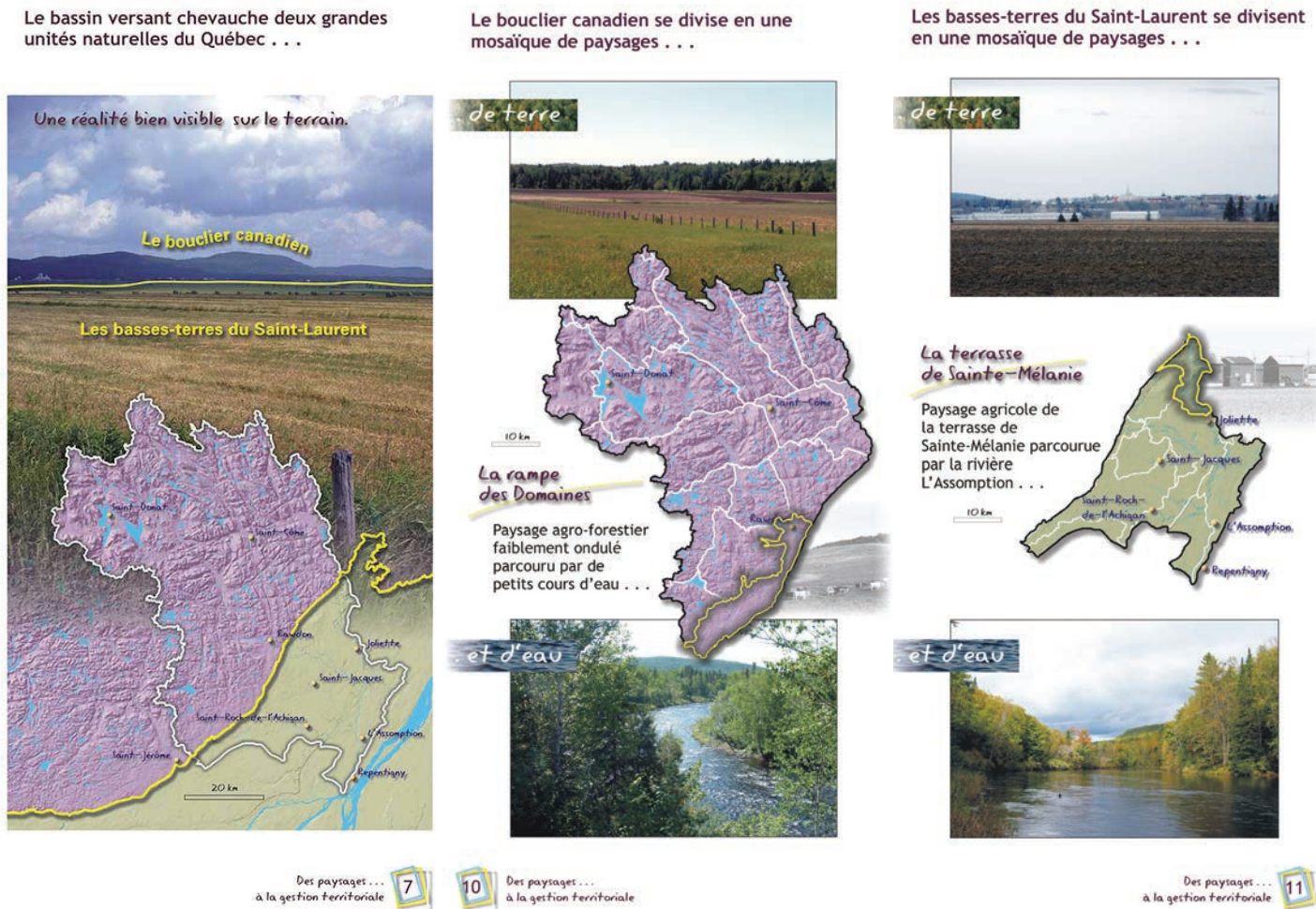
1. Côté, M.-J., Lachance, Y. et J.-P. Ducruc. 2004. Le bassin versant de la rivière L'Assomption, Des paysages... à la gestion territoriale. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 24 p.

Les résultats présentés démontrent qu'il est possible d'identifier pour les zones d'agriculture intensive, des composantes et des structures paysagères aptes à la fois à supporter des fonctions multiples (environnement, esthétique, récréative...) et à bénéficier à l'ensemble des intervenants (producteurs agricoles, résidents, collectivité dans son ensemble).¹

Dans le cadre d'une entente de partenariat avec la Direction du patrimoine écologique et des parcs pour la réalisation du PDE L'Assomption, l'organisme de bassin versant CARA a bénéficié d'une étude présentant une mosaïque de paysages à découvrir et surtout à prendre en considération en vue d'une meilleure gestion territoriale.

L'Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption publié en 2004, témoigne bien de la diversité et de la richesse des paysages et surtout s'inscrit dans une première étape de réflexion soutenant l'intérêt du plan directeur de l'eau pour la protection des paysages dans la gestion de l'eau et du territoire.

Figure 6.3 Extrait Des paysages... à la gestion territoriale



Source : CÔTÉ, M.-J., LACHANCE, Y. et DUCRUC, J.-P., 2004

1. Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole; une recherche interdisciplinaire au Québec, Ruiz, Domon, Lucas, Côté, 2005)

L'approvisionnement en eau potable

L'alimentation en eau potable est encore aujourd'hui une préoccupation d'actualité tant au niveau de sa qualité que de sa quantité. Pour en assurer un approvisionnement sécuritaire, la pérennité des sources d'alimentation provenant des cours d'eau et des nappes souterraines doit faire partie intégrante de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.

Bien que l'alimentation en eau potable par les nappes d'eau souterraine est assujettie depuis 2001 au Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), l'approvisionnement en eau de surface est encore aujourd'hui sans protection règlementaire. Toutefois, il faut dire que le Québec est doté d'un règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40). En avril 2012, le MDDELCC a publié un projet de Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable dont l'adoption est prévue au cours de 2015.¹ Le 16 juillet 2014, le gouvernement a adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Ce dernier constitue le premier volet de la future stratégie.

Sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption, une forte majorité de municipalités s'approvisionnent en eau souterraine. L'approvisionnement en eau de surface est principalement localisé dans le sud du territoire soit dans les rivières L'Assomption, de l'Achigan et Ouareau (voir tableau 6.6 et 6.7).

Tableau 6.6 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative de Lanaudière²

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance ³
MRC de Montcalm				
Saint-Alexis	St-Alexis, réseau municipal	420	Eau souterraine	1 puits tubulaire
Saint-Calixte	St-Calixte, réseau municipal	1 335		3 puits tubulaires
Sainte-Julienne	Ste-Julienne, aq. Ste-Julienne-Haut	125		1 puits de surface
	Ste-Julienne, réseau municipal	1 130		5 puits tubulaires
	St-Jacques, réseau municipal	110		3 puits tubulaires
Sainte-Marie-Salomé	Aucun réseau			
Saint-Esprit	St-Esprit, réseau municipal	1210	Eau souterraine	2 puits tubulaire
Saint-Jacques	St-Jacques, réseau municipal	4280		3 puits tubulaires étant situés à Sainte-Julienne
Saint-Liguori	St-Liguori, réseau municipal	620		1 puits tubulaire
Saint-Lin-Laurentides	St-Lin-Laur., rés. municipal	2 627		5 puits tubulaires
	St-Lin-Laur., camping de mes Rêves	n.d.		1 puits tubulaire
Saint-Roch-de-l'Achigan	St-Roch-de-L'Achigan, rés. mun.	2 000		4 puits tubulaires 1 source inconnue
Saint-Roch-Ouest	Aucun réseau			

*Population desservie approximative

1. MDDEP, *Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable*, [En ligne], avril 2012. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/strategie/strategie.pdf] (consulté le 20 avril 2015)

2. MDDEP 2012, *Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable*

3. MDDELCC 2014, Sites d'approvisionnement en eau potable inscrits dans le système SAGO

Tableau 6.6 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative de Lanaudière

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance
MRC de L'Assomption				
Charlemagne	Charlemagne (par Montréal)	6 376	Eau de surface	Fleuve Saint-Laurent (Hors de la zone)
L'Assomption	L'Assomption, réseau municipal	19 000		Rivière L'Assomption
	L'Assomption, par Repentigny via Le Gardeur	63		Rivière L'Assomption
L'Épiphanie	L'Épiphanie, Paroisse, par Ville	710		Rivière de l'Achigan
	L'Épiphanie, réseau municipal	4 808		Rivière de l'Achigan
Repentigny	Repentigny, municipal	74 485	Rivière L'Assomption	
Saint-Sulpice	Saint-Sulpice, réseau municipal	3 500	Eau souterraine et de surface	4 sources à drains horizontaux Fleuve Saint-Laurent (Hors de la zone)
MRC de Joliette				
Crabtree	Crabtree, réseau municipal	2 275	Eau de surface	Rivière Ouareau
Joliette	Joliette, réseau municipal	18 308	Eau de surface	Rivière L'Assomption
Notre-Dame-de-Lourdes	N-D Lourdes, réseau municipal	580	Eau souterraine	(Hors de la zone)
Notre-Dame-des-Prairies	N-D-Prairies par Joliette	6 803	Eau de surface	Rivière L'Assomption
Saint-Ambroise-de-Kildare	St-Ambroise, municipal	1 300	Eau souterraine	2 puits tubulaires
	St-Ambroise, par St-Charles-Bor.	500	Eau souterraine et de surface	7 puits tubulaires Rivière L'Assomption
Saint-Charles-Borromée	St-Charles-Borromée, rés. municipal	17 600		7 puits tubulaires Rivière L'Assomption
Sainte-Mélanie	Ste-Mélanie, Domaine Carillon	145	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	Ste-Mélanie, réseau Belleville	50	Eau souterraine	n.d. aucun localisateur
	Ste-Mélanie, réseau municipal	1 150	Eau souterraine	2 puits tubulaires
Saint-Paul	St-Paul, par Joliette	1 520	Eau de surface	Rivière L'Assomption
	St-Paul, réseau Joliette Ouest	95	Eau souterraine	1 puits tubulaire
Saint-Pierre	Aucun réseau			
Saint-Thomas	St-Thomas, par Joliette	1 200	Eau de surface	Rivière L'Assomption
MRC Les Moulins				
Mascouche	Mascouche (par Terrebonne)	28 000	Eau de surface	(Hors de la zone)
Terrebonne	Terrebonne, Carrefour des Fleurs	6 000	Eau de surface	(Hors de la zone)
	Terrebonne, La Plaine réseau Boisé	16 500	Eau souterraine	(Hors de la zone)
	Terrebonne, réseau municipal	56 300	Eau de surface	(Hors de la zone)

*Population desservie approximative

Tableau 6.6 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative de Lanaudière

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance
MRC de Matawinie				
Chertsey	Chertsey, réseau municipal	1 385	Eau souterraine	3 puits tubulaires 1 source à bassin unique
Entrelacs	Entrelacs, municipal	200	Eau souterraine	(Hors de la zone)
Lac-des-Dix-Milles (TNO)	Aucun réseau			
Lac-Legendre (TNO)	Aucun réseau			
Notre-Dame-de-la-Merci	N-D-Merci, édifice municipal	50	Eau souterraine	n.d. aucune localisation
	N-D-Merci, salle communautaire	280		n.d. aucune localisation
Rawdon	Rawdon, aqueduc Kildare	255		2 puits tubulaires
	Rawdon, réseau Engoulevent	57		1 puits tubulaire
	Rawdon, Parc des Cascades	n.d.		1 puits tubulaire
	Rawdon, réseau municipal	6 108		Eau souterraine et de surface
Saint-Alphonse-Rodriguez	St-Alphonse, aqueduc Mc Maniman	51	Eau souterraine	1 puits de surface
	St-Alphonse, dom. des Rentiers Sud	80		1 puits tubulaire
	St-Alphonse, dom. des Rentiers Sud	n.d.		1 autre
	St-Alphonse, rés. mun.	550		2 puits tubulaires
	St-Alphonse, réseau 4H	850		2 puits tubulaires
	St-Alphonse, réseau Adam	105		1 puits tubulaire
Saint-Côme	St-Côme, réseau municipal	900		1 puits tubulaire
Saint-Damien	St-Damien, réseau lac Lachance	105		(Hors de la zone)
	St-Damien, réseau municipal	420		(Hors de la zone)
Saint-Donat	St-Donat, Condos des Cimes	112		1 puits tubulaire
	St-Donat, réseau municipal	3 419		2 puits tubulaires
Sainte-Béatrix	Ste-Béatrix, aq. Domaine Gravel	65		1 puits tubulaire
	Ste-Béatrix, aq. Lac Miro Ouest	35		1 puits de surface
	Ste-Béatrix, aq. Lac Miro Est	n.d.		1 puits de surface
	Ste-Béatrix, aq. rang Lapierre	160	1 puits tubulaire	
	Ste-Béatrix, réseau municipal	300	1 puits de surface	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Ste-Émélie-de-l'Énergie, rés. mun.	950	2 puits tubulaires	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Ste-Marcelline, municipal	360	2 puits tubulaires	
	Ste-Marcelline, réseau Morin	130	2 sources à bassin unique	

*Population desservie approximative

Tableau 6.6 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative de Lanaudière

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance
MRC de Matawinie (suite)				
Saint-Félix-de-Valois	St-Félix, aq. Belleville	100	Eau souterraine	1 puits tubulaire 1 source à bassin unique
	St-Félix, rés. munic.	5 850	Eau souterraine	6 puits tubulaires 1 source à drains horizontaux 1 source non disponible (autre)
Saint-Guillaume-Nord (TNO)	Aucun réseau			
Saint-Jean-de-Matha	St-J. Matha, aq. Belle Montagne	50	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	St-J. Matha, aq. des Cascades	50		1 puits tubulaire
	St-J. Matha, aq. du Quai	50		1 puits tubulaire
	St-J. Matha, réseau municipal	1 205		2 puits tubulaires
Saint-Zénon	St-Zénon, réseau municipal	532	Eau de surface	Lac Saint-Louis (Hors de la zone)
MRC de D'Autray				
Lanoraie	Lanoraie, réseau municipal	2 700	Eau souterraine	(Hors de la zone)
Lavaltrie	Lavaltrie, chalet des loisirs	80		1 puits tubulaire
	Lavaltrie, Le Caribou Centre communautaire	80		(Hors de la zone)
	Lavaltrie, réseau municipal	7 000	Eau de surface	Fleuve Saint-Laurent (Hors de la zone)

*Population desservie approximative

Tableau 6.7 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative des Laurentides

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance
MRC Les Pays-d'en-Haut				
Estérel	Estérel	275	Eau souterraine	(Hors de la zone)
Sainte-Adèle	Ste-Adèle (Développement Entremont)	220		
	Ste-Adèle (Mont-Rolland)	4 300		
	Ste-Adèle (Puits Ronchamps Riverdal)	12 000		
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	1 372		
MRC Les Laurentides				
Réserve autochtone de Doncaster	Aucun réseau			
Lac-Supérieur	Lac-Supérieur	126	Eau souterraine	(Hors de la zone)
Lantier	Aucun réseau			
Sainte-Lucie-des-Laurentides	Ste-Lucie-des-Laurentides (L.Swell)	273	Eau souterraine	(Hors de la zone)
	Ste-Lucie-des-Laurentides (village)	721		(Hors de la zone)
Val-des-Lacs	Aucun réseau			

*Population desservie approximative

Tableau 6.7 Sources d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption - région administrative des Laurentides

Municipalité	Nom du réseau	Population desservie*	Source d'approvisionnement	Provenance
MRC de la Rivière-du-Nord				
Sainte-Sophie	Ste-Sophie	1 125	Eau de surface	Rivière de l'Achigan
	Ste-Sophie (Domaine Pineault)	150	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	Ste-Sophie (Pavillon Breen)	n.d.	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	Ste-Sophie (Pavillon Domaine Racine)	n.d.	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	Ste-Sophie (Pavillon Bellevue)	n.d.	Eau souterraine	1 puits tubulaire
	Ste-Sophie (Pavillon Roland Guindon)	n.d.	Eau souterraine	1 puits tubulaire
Saint-Hippolyte	St-Hippolyte	608	Eau souterraine	3 puits tubulaires 1 puits de surface
Saint-Jérôme	St-Jérôme (Alimenté par l'usine)	55 000	Eau de surface	(Hors de la zone)
	St-Jérôme (Domaine Bertrand)	199	Eau souterraine	
	St-Jérôme (Joli-Bourg)	39	Eau souterraine	
MRC de Thérèse-de-Blainville				
Sainte-Anne-des-Plaines	Ste-Anne-des-Plaines (village)	11 000	Eau souterraine	(Hors de la zone)
MRC de Mirabel				
Mirabel	Mirabel (Allée des Pins)	56	Eau souterraine	(Hors de la zone)
	Mirabel (Domaine Vert Nord)	2 365	Eau de surface	
	Mirabel (Domaine Vert Sud)	1 400	Eau de surface	
	Mirabel (Mirabel en Haut)	1 075	Eau de surface	
	Mirabel (Mousseau)	28	Eau souterraine	
	Mirabel (Richer)	53	Eau souterraine	
	Mirabel (St-Antoine)	700	Eau de surface	
	Mirabel (St-Augustin)	4 096	Eau de surface	
	Mirabel (St-Benoit)	1 089	Eau souterraine et de surface	
	Mirabel (St-Canut)	3 172	Eau souterraine et de surface	
	Mirabel (Ste-Monique)	28	Eau souterraine	
	Mirabel (Ste-Scholastique)	585	Eau souterraine	
	Mirabel (St-Hermas)	224	Eau souterraine	
	Mirabel (St-Janvier)	9 591	Eau souterraine et de surface	

*Population desservie approximative

Les stations d'épuration des eaux usées

Sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption, on dénombre sept types de station d'épuration des eaux usées. Les données disponibles à ce jour nous indiquent que ces eaux usées déversent une charge résiduelle de phosphore dans les cours d'eau, même après traitement.

Figure 6.4 Les stations d'épuration des eaux usées

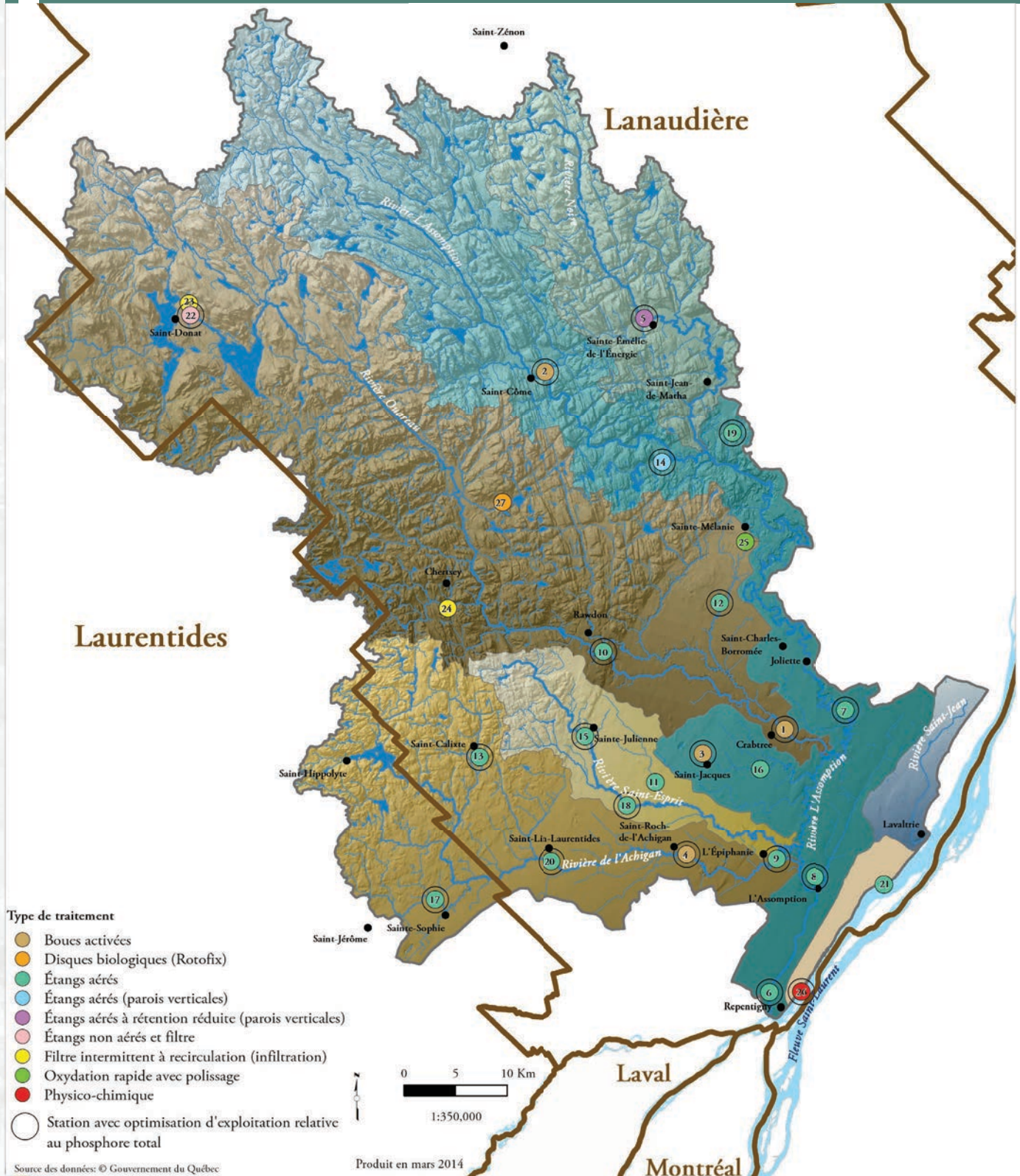


Tableau 6.8 Types de station d'épuration des eaux usées¹

Numéro de la station	Municipalité desservie	Mise en opération	Population desservie*	Débit moyen (m ³ /j)*	DBO ₅ moyen (kg/j)*	Déphosphatation	Ouvrage de surverse*
Boues activées							
62065-1 (2)	Saint-Côme	1980-01	700	749	154	oui	1
61280-1 (3)	Saint-Jacques	1989-06	2 385	1 394	292	oui	4
62480-1 (4)	Saint-Roch-de-l'Achigan	1985-10	1 354	621	80	oui	1
58150-1 (1)	Crabtree	1991-02	2 270	22 716	9 300	oui	8
Étangs à rétention réduite							
62070-1 (5)	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	2005-04	429	282	22	oui	2
Étangs aérés							
60010-1 (6)	Charlemagne - Repentigny (secteur Le Gardeur)	1996-09	16 517	11 289	1 396	oui	18
61025-1 (7)	Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée, Joliette, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lourdes	2000-08	39 330	38 406	3 211	oui	18
62420-1 (8)	L'Assomption (incluant secteur Saint-Gérard-Majella)	1989-03	8 600	7 710	529	oui	19
62360-1 (9)	L'Épiphanie (ville)	1987-03	3 026	2 270	166	oui	9
61360-1 (10)	Rawdon	1985-07	2 700	1 987	281	oui	6
63020-1 (11)	Saint-Alexis (village)	1999-03	450	145	22	non	1
58310-1 (12)	Saint-Ambroise-de-Kildare	1995-02	679	236	38	oui	3
61420-1 (13)	Saint-Calixte	1989-03	975	610	49	oui	4
58550-1 (14)	Sainte-Béatrix	1999-02	372	150	15	oui	4
61400-1 (15)	Sainte-Julienne	1985-11	1 050	672	58	oui	3
63005-1 (16)	Sainte-Marie-Salomé	1998-01	185	54	11	non	1
63280-1 (17)	Sainte-Sophie	1985-12	654	684	255	oui	2
61200-1 (18)	Saint-Esprit	1987-02	1 280	1 543	94	oui	3
58510-1 (19)	Saint-Jean-de-Matha	1986-10	1 292	677	71	oui	1
63048-2 (20)	Saint-Lin-Laurentides (Côte-Grâce)	2004-10	4 740	3 632	551,5	oui	5
62110-1 (21)	Saint-Sulpice (rejet au fleuve)	1993-11	2 250	1 240	135	non	4
Étangs non aérés et filtre							
62060-1 (22)	Saint-Donat	1988-02	1 679	2 423	110	oui	1
Filtre intermittent à recirculation							
62060-2 (23)	Saint-Donat (secteur Les Cimes)	2004-11	180	50	10,8	non	0
62047-2 (24)	Chertsey (2010)	2010-09	645	200	32,3	non	4
Oxydation rapide avec polissage							
58370-1 (25)	Sainte-Mélanie	1985-10	900	270	45	non	0
Physico-chimique							
62200-1 (26)	Repentigny (rejet au fleuve)	1997-06	69 955	43 181	4 198	oui	30
Disques biologiques (Rotofix)							
62047-3 (27)	Chertsey (lac Clermoustier)	2008-01	110	31	n/d	non	0

* Population desservie, débit moyen, DBO₅ et nombre d'ouvrage de surverse sont approximatifs

1. MAMROT 2013, Liste des stations d'épuration, Direction générale des infrastructures

La gestion des matières résiduelles et les sites d'enfouissement

On dénombre un seul site d'enfouissement sanitaire actif sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption. Ce dernier qui est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie est exploité par la compagnie Waste Management (WM). Depuis février 2004, un comité de vigilance rassemble des citoyens intéressés par le suivi des activités menées sur le lieu d'enfouissement. Ce comité a pour principal mandat de faire des recommandations à WM afin de limiter les impacts du site dans le milieu. L'OBV CARA participe aux rencontres du comité. Un autre lieu d'enfouissement sanitaire d'importance était actif sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha. Ce dernier, qui était exploité par la compagnie Construction Bérou inc., a été fermé suite à de nombreux conflits dans le milieu. De plus, on peut dénombrer 6 sites d'enfouissement actifs à vocation autre que sanitaire sur le territoire de la zone (enfouissement industriel et commercial, débris de construction, sols contaminés, etc.).

En 1990, fût créé les Services Sanitaires MAJ inc. Cette firme qui est active dans la collecte des matières résiduelles a fondé en 1997 une division nommée Compo Recycle. Spécialisée notamment dans la collecte à trois voies, cette entreprise dessert plus de 25 000 habitations réparties principalement dans les municipalités de Saint-Donat, Chertsey, Rawdon, Notre-Dame-de-la-Merci, Sainte-Adèle, Entrelacs, Ville d'Estérel.

Tableau 6.9 Les sites d'enfouissement de la Zone GIRE L'Assomption



Municipalité	Nom de l'entreprise et type de lieu	Statut	Photographie aérienne
L'Épiphanie	<p>Type de lieu : Enfouissement en terrain isolé (fosse à déchets)</p> <p>Plan d'eau à proximité : Rivière de l'Achigan</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>
	<p>Type de lieu : Enfouissement des sols contaminés</p> <p>Nom de l'entreprise : Vitaliterre inc.</p> <p>Plan d'eau à proximité : Rivière de l'Achigan</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>

Tableau 6.9 Les sites d'enfouissement de la Zone GIRE L'Assomption








Municipalité	Nom de l'entreprise et type de lieu	Statut	Photographie aérienne
Mirabel	<p>Type de lieu : Enfouissement industriel et commercial</p> <p>Nom de l'entreprise : Les Remblais du Nord inc.</p> <p>Plan d'eau à proximité : Cours d'eau permanent sans nom, affluent du ruisseau aux Castors</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>
Saint-Donat	<p>Type de lieu : Enfouissement sanitaire</p> <p>Plan d'eau à proximité : Cours d'eau sans nom affluent de la rivière Blanche</p>	Inactif	 <p>© MRNF 2008</p>
Sainte-Julienne	<p>Type de lieu : Enfouissement de débris de construction ou démolition</p> <p>Nom de l'entreprise : Dépôt de matériaux secs DMS Sainte-Julienne (2845-5103 Québec inc.)</p> <p>Plan d'eau à proximité : Rivière Ouareau</p>	Inactif	 <p>© MRNF 2008</p>
Saint-Félix-de-Valois	<p>Type de lieu : Enfouissement de débris de construction ou démolition</p> <p>Nom de l'entreprise : Gestion intégrée de Matériaux secs Lanaudière inc.</p> <p>Plan d'eau à proximité : Rivière L'Assomption</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>

Tableau 6.9 Les sites d'enfouissement de la Zone GIRE L'Assomption

Municipalité	Nom de l'entreprise et type de lieu	Statut	Photographie aérienne
Sainte-Marie-Salomé	<p>Type de lieu : Enfouissement industriel et commercial</p> <p>Nom de l'entreprise : Dépotoir de Sainte-Marie-Salomé</p> <p>Plan d'eau à proximité : Cours d'eau Brien affluent du ruisseau Vacher</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>
Sainte-Sophie	<p>Type de lieu : Enfouissement technique</p> <p>Nom de l'entreprise : Waste Management Québec inc. (anciennement Intersan inc.)</p> <p>Plan d'eau à proximité : Ruisseau aux Castors</p>	Actif	 <p>© MRNF 2008</p>
Saint-Jean-de-Matha	<p>Type de lieu : Enfouissement sanitaire</p> <p>Plan d'eau à proximité : Rivière Noire, ruisseau Saint-Pierre affluent de la rivière L'Assomption</p>	Inactif	 <p>© MRNF 2008</p>

